

CHANT MÉDIÉVAL

• Chants sacrés & profanes issus de tradition orale au Moyen-âge dit "occidental" •

ENSEIGNANTE : Els JANSSENS

PRÉSENTATION DU CURSUS

La musique du Moyen Âge se transmettait initialement uniquement oralement. Si les manuscrits disponibles actuellement ne nous en offrent qu'une sauvegarde partielle, il est force de constater que la variété de styles, de langues et de formes est immense et riche.

L'objectif général est l'aisance d'interprétation en soliste et en ensemble d'un répertoire monodique et polyphonique, dans les différentes formes et langues de cette époque occidentale médiévale. Nous rechercherons une/ds interprétations possibles avec une vraie recherche d'authenticité dans la limite des connaissances disponibles de l'époque concernée, tout en adaptant cette même interprétation à un public d'aujourd'hui.

Le répertoire abordé sera celui des manuscrits du Moyen Âge dit 'occidental' allant du IXe jusqu'au début du XVe siècle, soit en transmission orale directe soit en travaillant directement à partir de la notation originale mais toujours dans le but de retrouver une interprétation sans partitions.

La pédagogie inclue un travail régulier du corps en tant qu'instrument de la voix, l'analyse des textes et des formes poétique, découverte des prononciations dites 'à l'ancienne' du français, allemand, latin, occitan...

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

> Chant

RÉPERTOIRES ENSEIGNÉS SELON LES CYCLES

CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
<ul style="list-style-type: none"> • Différents types de chant monodique occidental : plain chant, grégorien, Hildegard von Bingen, Birgitta de Suède... • différentes notations de monodie à travers les siècles (notation carrée et neumes) • graduale triplex • naissance de la polyphonie, chants non-pulsés à deux voix (Saint Martial...) 	<ul style="list-style-type: none"> • École de Notre Dame – XIIIe siècle • Jeux liturgiques XIIe et XIIIe siècles • Adam de la Halle • Ars Nova avec Roman de Fauvel, Machaut • Cantigas de Santa Maria, de Amigo - Martin Codax • Llibre Vermeilh de Montserrat 	<ul style="list-style-type: none"> • Répertoire du Trecento • Chants des troubadours • Minnesang • Jeux Partis • Lays • XIV-XVe siècles en France : Machaut, Binchois, Ciconia Manuscrits de Chypre, Chantilly (Ars subtilior)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

OBJECTIFS	CONNAISSANCES & COMPÉTENCES TRANSVERSALES
Psychomoteur	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité de perception prend en compte le savoir-faire en matière d'analyse, les possibilités d'imprégnation, de compréhension, de mémorisation et de restitution des réflexes liés à l'écoute, à la lecture et la prise de conscience corporelle et sensorielle. • Les capacités physiques concernent la technique vocale (conscience du corps et des mouvements du corps, la respiration, l'indépendance et la coordination du geste vocal et corporel), la subtilité et la ductilité de la voix, le développement et l'adaptabilité de l'oreille, la maîtrise et la variété du timbre vocal, l'intonation, la souplesse, la pulsation interne, la conscience de la présence du corps dans l'espace. Cognitif • Les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la technique vocal doivent être progressivement acquises afin que l'élève sache identifier, nommer, décrire et expliquer un maximum d'éléments • La faculté de compréhension doit permettre à l'élève d'associer les différentes connaissances adaptées à la situation musicale dans laquelle il.elle se trouve et à interpréter correctement des informations soit à partir d'une partition, soit à partir d'éléments transmis oralement par l'enseignante • Les capacités de recherches et d'analyse permettant d'accéder aux éléments de connaissance et de savoir-faire déjà acquis au préalable, pouvant permettre une interprétation conforme à un chant donné
Cognitif	<ul style="list-style-type: none"> • Les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la technique vocal doivent être progressivement acquises afin que l'élève sache identifier, nommer, décrire et expliquer un maximum d'éléments • La faculté de compréhension doit permettre à l'élève d'associer les différentes connaissances adaptées à la situation musicale dans laquelle il.elle se trouve et à interpréter correctement des informations soit à partir d'une partition, soit à partir d'éléments transmis oralement par l'enseignante • Les capacités de recherches et d'analyse permettant d'accéder aux éléments de connaissance et de savoir-faire déjà acquis au préalable, pouvant permettre une interprétation conforme à un chant donné
Socio-affectif	<ul style="list-style-type: none"> • Concernent essentiellement le désir et le plaisir de chanter, d'interpréter et de communiquer de façon empathique avec le public dans le cadre d'un travail collectif et individuel. Chaque élève devra tenir sa place en prenant les autres en considération. • La capacité à se produire sur scène dans une interprétation juste en mettant en relation intime les présences corporelles et vocales.
Artistique	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité à restituer un chant et à développer une écoute attentive et bienveillante. • La capacité à intégrer l'architecture et l'acoustique d'un lieu dans la considération de l'interprétation • La capacité à interpréter un chant, à structurer, à organiser puis à expliquer son interprétation • La capacité d'une écoute critique de ce que l'on produit et de s'auto-évaluer • La capacité de production d'un projet personnel : organiser le matériel, choisir ses partenaires et gérer des répétitions, en ayant comme but d'organiser des concerts et/ou des auditions

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS SELON LES CYCLES

COURS OBLIGATOIRES À L'IIMM • 100h par an • AUBAGNE

- > Culture musicale, histoire & analyse
- > Écoutes musicales d'enregistrements de référence
- > Pratique individuelle & collective / Pratique instrumentale (percussions)
- > Théorie
- > Improvisation
- > Atelier de direction

COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE DE MARSEILLE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h/AN •

- > Formation musicale
- > Double inscription : IIMM / CNRR

COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE D'AUBAGNE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h /AN •

- > Formation musicale pour débutant
- > Double inscription : IIMM / CRC

DURÉE DES ÉTUDES

- > De 6 à 10 ans. Variable selon le niveau d'entrée de l'élève

VOLUME HORAIRE

- > **100h** par an à l'IIMM
- > **52h** par an soit au Conservatoire de Marseille, soit au Conservatoire d'Aubagne

DIPLÔMES VISÉS

- > B.E.M. (Brevet d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 2**
- > C.E.M. (Certificats d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Amateur**
- > D.E.M. (Diplôme d'Étude Musicale) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Spécialisé**

CONDITIONS DE VALIDATION D'UN DIPLÔME

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations du cycle 2 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un C.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations de la 2^e année du cycle 3 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations de la 4^e année du cycle 3 avec mention (14/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (14/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**

CONDITIONS D'OBTENTION DES MENTIONS

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. et C.E.M en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validation mention assez bien (12/20)**
 - => **Validation mention bien (14/20)**
 - => **Validation mention très bien (16/20)**
- > Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validation mention bien (14/20)**
 - => **Validation mention très bien (16/20)**

ORIENTATIONS D'ÉTUDES POSSIBLES

- > Licence en musicologie
- > CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)
- > D.E. (Diplôme d'État) ou C.A. (Certificat d'Aptitude) en musique traditionnelle et ancienne
- > I.M.F.P. (Institut Musical Formation Professionnelle)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- > Âge minimum requis : 15 ans
- > L'apprentissage est destiné à tous (débutants, moyens ou confirmés).
- > Il n'est pas nécessaire de lire la musique.
- > À l'issue de l'entretien préalable avec l'IIMM, une audition d'entrée sera effectuée par l'enseignant comportant :
 - => un entretien préalable
 - => présentation d'un morceau chanté de 5 mn au choix

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

> CYCLE 1 • APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / ÉVALUATION • CONTRÔLE CONTINU / 2 À 3 ANS D'ÉTUDES

- Le travail de l'élève, durant l'année scolaire, est pris en compte à travers sa participation aux cours (assiduité) et selon sa progression personnelle évaluée par le professeur de la discipline.
- Évaluation semestrielle : contrôle continu sous forme d'un commentaire et d'une note.
- La note de contrôle continu sera prise en compte à hauteur de 25% lors de l'examen de fin de cycle.

> Le passage entre les niveaux et l'examen de fin de cycle 1 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 3 ANS D'ÉTUDES

LE PREMIER CYCLE COMPORTE 3 NIVEAUX :

- > Cycle 1, 1^{er} niveau (débutant) // 1 an
- > Cycle 1, 2^{ème} niveau (intermédiaire) // 1 an
- > Cycle 1, 3^{ème} niveau (avancé) // 1 an

LES EXAMENS SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental.

> Le passage de niveau se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'examen de fin de cycle 1 se fait à 12/20 avec jurys externes au conservatoire.

> CYCLE 2 • MAÎTRISE DES ACQUIS

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU B.E.M. / 2 À 3 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale :**
- Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
 - Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)
 - Connaissances historiques

> Le passage de niveaux et l'obtention du B.E.M. en fin de cycle 2 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE CLASSIQUE OU FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 4 ANS D'ÉTUDES

LE SECOND CYCLE COMPORTE 2 NIVEAUX SE DÉCOMPOSANT COMME SUIT :

- > Cycle 2, 1^{er} niveau (élémentaire 1 & élémentaire 2) // 2 ans
- > Cycle 2, 2^{ème} niveau (moyen 1 & Moyen 2) // 2 ans

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CLASSIQUE SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite :** commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques de niveau élémentaire et moyen
- **Épreuve orale :** lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental de niveau élémentaire et moyen

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CHANTEURS SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuves déchiffrées :** Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, chant populaire déchiffré a cappella, harmonisation au clavier d'un chant.
- **Épreuve préparées :** Un duo travaillé pendant l'année, un chant accompagné par eux-mêmes, préparé en autonomie un mois avant .

> Le passage de niveaux se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'examen de fin de cycle 2 et l'obtention du B.E.M. se fait à 12/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

> CYCLE 3 • PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU C.E.M. - D.E.M. / 2 À 4 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale :**
- Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
- **Épreuve écrite :**
- Après validation du sujet auprès de l'enseignant.e, rédaction d'un mémoire de 10 pages portant sur la culture musicale, histoire & analyse
- **Examen sur table :**
- Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)

Le passage de niveau et l'obtention d'un C.E.M. se fait à 12/20, avec un jury constitué de professeurs du département ; et à 14/20 pour un D.E.M. avec un jury interne constitué de professeurs du département

FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ

→ **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, harmonisation au clavier d'un duo

→ **Épreuve préparées** : Trois trios dont un tiré au sort par le jury, duo préparé en binôme en autonomie, chacun accompagnant l'autre élève

> Le passage de niveaux se fait à 14/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.

> L'obtention du C.F.E.M. (Certificat de Fin d'Études Musicales) se fait à 14/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

PARCOURS AU SEIN DE L'IIMM

OBJECTIFS & FINALITÉS SELON LES CYCLES

> **Cycle I** / Apprentissage des fondamentaux (2 à 3 ans d'études)

=> Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective

> **Cycle II** / Maîtrise des acquis (2 à 3 ans d'études)

=> Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective

> **Cycle III** / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (2 à 4 ans d'études)

=> Posséder une pensée musicale consciemment maîtrisée

=> Posséder tous les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale

=> Acquérir l'autonomie professionnelle

=> Perfectionner les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale

=> Acquérir l'autonomie musicale

DÉROULÉ ET RÉSUMÉ DU PARCOURS

Durée du cursus : de 6 à 10 ans	Cycle 1 / Apprentissage des fondamentaux (2 à 3 ans d'études) → Culture musicale, analyse (théorie) & linguistique → Cours individuels (pratique vocale et/ou instrumentale, rythme & danse) → Pratique collective / d'ensemble (ouvert à tous les instruments) v
	Cycle 2 / Maîtrise des acquis (2 à 3 ans d'études) → Culture musicale & analyse → Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale) → Pratique collective / d'ensemble VALIDATION DU CYCLE 2 PAR UN B.E.M. v
	Cycle 3 / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (2 à 4 ans d'études) → Culture musicale & analyse → Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale) → Pratique collective → Improvisation → Atelier de direction VALIDATION DU CYCLE 3 SOIT PAR UN C.E.M. SOIT PAR UN D.E.M.
Âge minimum : 15 ans	